



Intervenants clés

Projet d'assainissement de la mine Giant



En tant que membre du grand public, VOUS avez un rôle important à jouer en ce qui a trait à l'assainissement à long terme de la mine Giant. Votre participation aux audiences publiques en vue de donner votre opinion sur les solutions possibles concernant la gestion du trioxyde de diarsenic a aidé Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) à se concentrer sur deux solutions possibles, qu'il a soumises à des spécialistes à des fins d'examen pour finalement choisir la méthode des blocs congelés.

Les consultations sérieuses auprès des résidents de la région demeurent une priorité pour la prochaine phase du projet. Nous avons rédigé un bref aperçu des intervenants importants et de leurs rôles dans l'assainissement de la mine Giant pour vous aider à mieux comprendre les enjeux.

Affaires indiennes et du Nord Canada

On a chargé les Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) de s'occuper des problèmes préexistants du site, y compris la poussière de trioxyde de diarsenic stockée sous terre, lorsque la société Royal Oaks Mine a été mise sous séquestre en 1999.

AINC est le ministère fédéral responsable de l'assainissement de la mine Giant et il supervisera l'assainissement du site de façon à ce qu'il soit conforme aux normes en vigueur dans l'industrie.

Autres ministères du gouvernement fédéral

Environnement Canada, Santé Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont tous joué un rôle dans la prestation de conseils éclairés et de services d'évaluation à AINC.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'occupe de la passation de marchés et de l'approvisionnement relatifs aux contrats d'entretien et de maintenance de la mine Giant.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le site de la mine Giant se trouve sur les terres domaniales et son administration relève du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Celui-ci s'emploiera au développement à long terme du site une fois les travaux d'assainissement terminés – spécifiquement, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, le ministère des Transports et le ministère des Affaires communautaires et municipales.



Intervenants clés



Comité de supervision de la mine Giant

Le Comité de supervision de la mine Giant a été mis sur pied en 2005 à la signature d'un accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Il est formé en nombre égal de représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial, et c'est par son intermédiaire que les deux ministères prennent des décisions conjointes concernant le projet d'assainissement.

Le directeur général régional d'AINC, Région des Territoires du Nord-Ouest, et le sous ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles (GTNO) donnent une orientation stratégique au Projet d'assainissement de la mine Giant par l'entremise du Comité de supervision.

Ville de Yellowknife

La mine Giant se trouve dans les limites de la ville de Yellowknife. La municipalité de Yellowknife a obtenu un bail du GTNO visant l'ancien site de la mine Giant.

La Ville de Yellowknife entretient un quai adjacent à la mine Giant et prévoit la construction d'un musée minier des Territoires du Nord-Ouest sur l'ancien site de la mine Giant.

Première nation des Dénés Yellowknives

La zone avoisinant la mine Giant se trouve dans le territoire traditionnel de la Première nation des Dénés Yellowknives. Celle-ci est en train de négocier une entente sur les terres, les ressources et la gouvernance avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada (processus des groupes de l'Akaiicho) qui pourrait traiter de la perte de leur territoire traditionnel de chasse et de pêche.

Alliance communautaire de la mine Giant

L'alliance communautaire de la mine Giant (ACMG) a été mise sur pied en 2003 afin d'aider le public en communiquant de l'information au sujet du projet et en transmettant les préoccupations et les questions du public au sujet de l'assainissement de la mine Giant.



Ses membres comprennent le maire de Yellowknife ainsi qu'un représentant de la chambre de commerce de Yellowknife, de la NWT Mine Heritage Society, de la Northern Territories Federation of Labour, et de l'Alliance des Métis de North Slave. Il y a aussi un représentant environnemental, un représentant santé, et un du grand public. Par ailleurs, un représentant de la Première nation des Dénés Yellowknives participe aux réunions de l'ACMG à titre d'observateur.

SRK Consulting Engineers and Scientists Inc.

En 2000, SRK Consulting Inc. a remporté un concours international afin de devenir le conseiller technique principal d'AINC quant à la gestion de la poussière de trioxyde de diarsenic. SRK est une société d'experts conseils internationale indépendante, qui emploie des spécialistes éminents dans les domaines des sciences et de l'ingénierie. Les rapports de SRK ont été soumis à un comité indépendant d'évaluation par les pairs.

Comité indépendant d'évaluation par les pairs

Un Comité indépendant d'évaluation par les pairs composé de neuf spécialistes reconnus dans les domaines liés à l'assainissement de la mine Giant a été mis sur pied en 2002 en vue de réaliser un examen technique du Comité indépendant du « *Arsenic Trioxide Management Alternatives Report* » et, par la suite, un examen technique du Plan d'assainissement de la mine Giant.

Les membres ont examiné chaque aspect du Plan d'assainissement et ont fourni une analyse et des conseils concrets qu'AINC a étudiés et incorporés aux versions subséquentes du Plan d'assainissement.

Intervenants clés

Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie

L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a été mis sur pied en 1998 dans le cadre de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Il a pour mandat de régir l'utilisation des terres et des eaux et le dépôt de déchets de manière à assurer la préservation, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources.

L'Office émet des permis d'utilisation des terres et des eaux dans l'ensemble de la vallée du Mackenzie en vertu de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*, et il a un rôle clé à jouer dans le processus réglementaire relatif au Plan d'assainissement de la mine Giant.

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie est responsable des évaluations et des examens des répercussions environnementales dans l'ensemble de la vallée du Mackenzie. Il tient un registre public de tous les examens préalables réalisés par les autorités administratives, et transmette au Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des recommandations respectivement au rejet ou à l'approbation des projets.

L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie peut choisir de diriger la demande de permis d'utilisation des eaux et le plan d'assainissement de la mine Giant à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie pour une évaluation environnementale.



Organisations non gouvernementales – Environnement

Les organisations environnementales locales comme Ecology North, le Comité canadien des ressources arctiques – et la Société pour la nature et les parcs du Canada – ont un important rôle à jouer pour ce qui est de faire en sorte que le processus du gouvernement demeure ouvert et transparent.

Axées sur l'environnement, ces organisations non gouvernementales posent des questions pertinentes et veillent à ce que l'on tienne compte de tous les aspects des répercussions environnementales au cours du processus de planification.

Bureau du projet commun d'assainissement de la mine Giant

2^e étage, édifice Waldron, 5103 – rue 48^e, Yellowknife, T.N.-O. X1A 1N5
Tél. : (867) 669-2426 Téléc. : (867) 669-2439 Courriel : giantmine@ainc-inac.gc.ca
QS-Y289-008-FF-A1 This publication is also available in English under the title:
Key Stakeholders

